

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Délibération
n°2011.09.115.B

**Centre nautique
NAUTILIS - nettoyage
des locaux : avenant
n°3**

LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.09.115.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

CENTRE NAUTIQUE NAUTILIS - NETTOYAGE DES LOCAUX : AVENANT N°3

Par délibération n°25 B du 18 mars 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien des locaux et des espaces ainsi que le nettoyage des bassins pendant les arrêts techniques du centre aquatique patinoire NAUTILIS.

Par marché du 21 juillet 2010, cette prestation a été confiée à la société SOLINET sise à ARTIGUES, pour un montant de 204 600 € HT par an, soit 818 400 € HT sur les quatre années possibles de reconduction.

Depuis, un avenant n°1 a été conclu, d'un montant total en moins-value de 15 026,14 € HT, ayant pour objet de supprimer des prestations en raison de la fermeture du bassin sportif pendant la durée des travaux de réhabilitation des éléments mobiles, soit de juin à septembre 2011.

Au cours de ces travaux et durant la période du 4 juillet au 26 août 2011, toutes les leçons de natation ont été données le matin, à partir de 8 h 30.

Pour cette raison, la société SOLINET devait terminer le nettoyage du centre à 8 h 30 au lieu de 9 h 30 habituellement. Cette demande impliquait que la société modifie les horaires de son personnel.

Un avenant n°2 a donc été passé afin de prendre en compte ce changement, qui s'est élevé pour ces deux mois d'été à 195 € HT, toutefois :

- Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°96 du 5 juillet 2011 relative à cet avenant n°2. Le montant du marché est passé de 803 373,86 € HT à **803 568,86 € HT** et non à 803 178,86 € HT.
- Les travaux concernant la réfection des éléments mobiles du bassin de 50 m ont pris du retard. La date d'ouverture des installations au public, initialement prévue le 1^{er} octobre a été reportée au 24 octobre 2011.
- Suite à la prolongation des travaux, il en découle une moins-value de 2 159,38 € HT.

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°96 du 5 juillet 2011, comme indiqué ci-dessus.

D'APPROUVER un avenant n°3 au marché de nettoyage des locaux confié à la société SOLINET sise à Artigues ayant pour objet :

- une prestation en moins-value d'un montant total de 2 159,38 € HT,
- corriger l'erreur matérielle
- et prendre en compte la prolongation des travaux.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Le montant du marché est ramené de 803 568,86 € HT à 801 409,48 € HT (pour les 4 années de reconductions possibles), soit une diminution de 2,08 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6283 – rubrique 414.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2011	<u>Affiché le :</u> 03 octobre 2011